



Solidaires Unitaires Démocratiques Intérieur

Membre de la Fédération Sud Collectivités Territoriales

Membre de l'Union Syndicale Solidaires

Section Directions Centrales

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE LEURRE DU RAPPORT IGPN SUR LES SUPPOSEES TORTURES DE 1995

Dans notre communiqué du 16 février dernier rédigé au début de l'enquête de l'IGPN relative aux révélations, dans une partie de l'ouvrage de trois journalistes du Point « Place Beauvau », de supposées tortures commises par des fonctionnaires de police lors de l'enquête sur la vague d'attentats de 1995, le syndicat SUD Intérieur avait émis de sérieuses réserves sur l'issue de cette enquête « administrative ».

Nous pointions alors, tant la difficulté pour un fonctionnaire de police de dénoncer les actes de violence dont il serait le témoin (pression de sa hiérarchie, mise à l'index du « groupe », voire sanction), que la probable mise en avant de « circonstances atténuantes » par l'administration eu égard à l'influence de la hiérarchie et donc de sa possible mise en cause (pression sur les résultats, prise en compte du « contexte » pouvant aller jusqu'à une tentative d'encouragement –inconsciente ? - de ce genre de pratique).

L'enquête « administrative » n'a pas démenti nos propos :

Alors que l'IGPN ne recueillait aucun aveu parmi les 156 enquêteurs auditionnés, la presse se faisait l'écho d'une multitude de témoignages, certes anonymes, mais extrêmement précis. Comment expliquer ce hiatus ?

De plus, même si la haute hiérarchie policière et les directions des différents syndicats se déclarent « indignées » et « tombent des nues », nous savons fort bien qu'il ne s'agit que de déclarations de façades et que ces « histoires » étaient connues de tous.

En attendant le résultat de l'enquête sur le « volet corse », ouverte ici aussi **grâce aux** révélations du livre « Place Beauvau » et **déjà confirmées** par des documents révélés lors du procès en appel de Jean Castela et Vincent Andriuzi,

SUD Intérieur demande :

- **la suppression des services d'inspections internes de la police – dans leur forme actuelle (IGPN et IGS) - dont les limites ont été démontrées une fois de plus dans cette affaire. A la fois juge et partie, leur instrumentalisation est un fait acquis, et l'utilisation de la « procédure administrative », totalement hors-droit, doit être dénoncée,**
- **la mise en place d'une réelle politique de lutte contre les violences policières, qui pourrait passer notamment par la mise en place d'une protection des témoins,**
- **la mise en cause de la « chaîne de responsabilités » sans se contenter des « lampistes ».**

Paris, 20 mars 2006

SUD Intérieur

Membre de l'Union Syndicale Solidaires

80/ 82, rue de Montreuil – 75011 PARIS

sud.interieur@laposte.net

tél :06 76 08 78 04